



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 493 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais éprouve des pénuries majeures en ressources médicales depuis plusieurs années et que l'on ne peut envisager que ces manquements seront résorbés dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE cette situation en Outaouais est reconnue par le gouvernement du Québec qui a octroyé un statut particulier pour la région en matière de santé;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante de la population n'a pas accès à un médecin de famille et ne peut consulter dans des délais raisonnables (orphelins de médecin de famille et autres);

CONSIDÉRANT QUE les corridors de services entre le Québec et l'Ontario sont nécessaires pour pallier le manque de ressources dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée au réseau de la santé en Outaouais se résume souvent à l'Urgence d'un hôpital;

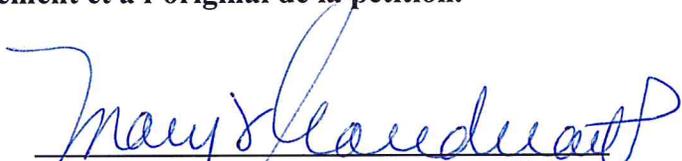
CONSIDÉRANT QUE le Québec est la seule province qui n'a pas signé d'entente de facturation réciproque avec les autres provinces canadiennes pour les services médicaux extrahospitaliers et que cette situation fait en sorte que la RAMQ ne rembourse qu'une partie des frais encourus par les patients québécois ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec :

- de prendre des actions concrètes, immédiates et à court terme pour augmenter l'accès au service de soins de santé;
- de rembourser la totalité des frais médicaux encourus par les patients résidents de l'Outaouais qui n'ont pas le choix de consulter hors du réseau public, soit en Ontario ou dans une clinique privée.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Maryse Gaudreault, députée de Hull


Date de signature de l'extrait